

Le Jardin de la danse

FICHE D'INSCRIPTION 2018 / 2019

NOM (de l'élève) :

PRENOM :

ADRESSE:

NE LE

TELEPHONE maman:..... papa :..... le mien.....

e-mail maman :.....@.....e-mail papa :.....@.....

mon e-mail :@.....

PARENTS SEPARES : OUI – NON (info utile afin de s'assurer que chaque parent reçoive les infos)

FACULTATIF: profession des parents (si vous pensez qu'elle peut nous être utile : kiné, médecin, électricien, plombier etc) :

J'inscris mon enfant, ou je m'inscris, au cours de :

DISCIPLINE	JOUR/HEURES	NOM DU PROFESSEUR
-
-
-
-
-
-
-

Je souhaite souscrire à l'assurance accident (13 € / an): OUI / NON Je prends d'autre part bonne note que cette assurance ne couvre pas les dégâts matériels; dans ce cas, seule mon assurance familiale pourra intervenir. J'autorise le responsable à faire pratiquer sur mon enfant tous les soins de première urgence: OUI / NON A cet effet, je déclare que mon enfant est à l'heure actuelle dans une bonne condition physique et que son état de santé lui permet de pratiquer ces activités.

J'autorise les responsables du JDLD à publier d'éventuelles photos de mon enfant (ou de moi), sur le site officiel, la page Fb officielle ou l'Instagram officiel de l'école de danse OUI – NON

Je souhaite payer la cotisation : ANNUELLEMENT EN UNE FOIS – SEMESTRIELLEMENT EN DEUX FOIS (avant le 20/9 et le 20/1)

Je prends bonne note de ce que les absences ne seront pas remboursées. Toutefois, le cours manqué pourra être récupéré dans le courant du semestre. Les cours sont suspendus pendant les congés scolaires et jours fériés. Je déclare avoir pris connaissance des conditions d'inscriptions et y adhérer.

Je prends bonne note des dates des spectacles annuels et m'engage pour le bon déroulement de ceux-ci, à la participation de mon enfant pour chacun d'eux, sauf contre indication scolaire ou médicale.

Fait à le Signature des parents:

Conditions générales de paiement : toutes nos factures sont payables au comptant. En cas de non-paiement à l'échéance, un intérêt de 15% l'an et une indemnité forfaitaire conventionnelle et irréductible de 20 % avec un minimum de 50 € deviennent exigibles de plein droit et ce sans mise en demeure. Outre ces frais et intérêts, le montant de nos factures pourra être majoré de 7,5 € par courrier envoyé, et, par déplacement d'une personne, d'une somme de 17 €. Pour toutes contestations, seuls les tribunaux de Liège sont compétents. Les factures sont considéré comme acceptées sans réserve. Toute facture non contestées dans les 8 jours par envois recommandé sera considérée comme acceptée par le client.